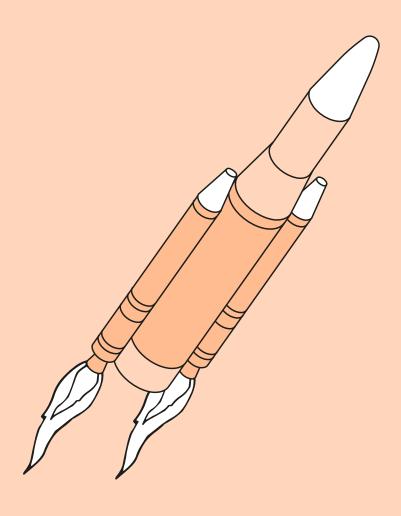
## Qonto

## Créez votre entreprise, en accéléré.

Vos démarches administratives, au plus simple.



## Introduction

Vous y êtes presque. Après une longue réflexion, vous êtes décidé(e) à vous lancer dans l'entrepreneuriat.

Vous avez pris le temps d'affiner votre projet d'entreprise. Vous avez réalisé votre étude de marché. Votre business plan tient la route et vous avez même trouvé vos premiers financements.

À ce stade, vous êtes sur la ligne de départ, impatient(e) de démarrer votre activité. Mais pour exercer officiellement, vous devez encore créer votre entreprise. Et entre le choix du statut juridique, la rédaction des statuts, le dépôt du capital social, et l'immatriculation, le chemin peut vous sembler long.

Résultat : vous vous sentez peut-être freiné(e) dans votre élan, face à ce parcours administratif qui paraît fastidieux.

Alors, parce que vous avez besoin de vous consacrer le plus vite possible à l'essentiel - vos clients, votre cœur de métier - nous avons créé ce guide complet, véritable feuille de route, sur les étapes clés de la création d'entreprise. 1071900

nouvelles entreprises ont été créées en France en 2022.\*

\*Source: INSEE

## Sommaire

**O1** p.4

Avant-propos : de l'idée à la création

02

Quel statut juridique choisir pour mon projet ?

03

Créer sa société en 5 étapes. Pas plus.

<u>Étape 1</u>

Rédigez vos statuts

Étape 2

Domiciliez votre société

**Focus** 

Quand et comment ouvrir un compte professionnel ?

Étape 3

Déposez votre capital social

Étape 4

Publiez un avis dans un JAL

Étape 5

Envoyez le dossier d'immatriculation

04

p.19

Créer sa micro-entreprise ou son entreprise individuelle : des démarches simplifiées

05

p.21

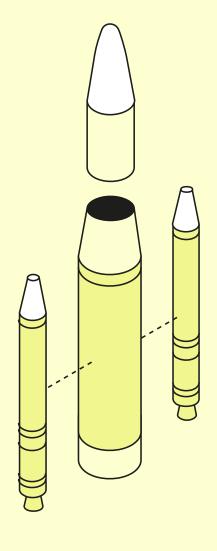
La check-list indispensable du créateur d'entreprise

06

p.23

Glossaire

## Avant-propos : de l'idée à la création



Si ce guide vise à vous accompagner dans vos démarches administratives de création d'entreprise, ne négligez pas pour autant la phase de préparation. Elle est cruciale pour la réussite de votre projet.

#### Réaliser une étude de marché



Ce document vous aide à déterminer votre cible et ses besoins, à identifier vos concurrents ainsi que les risques et les opportunités propres à votre secteur.

Besoin d'aide ? Consultez notre article détaillé sur l'étude de marché.

#### Construire un business plan



Le business plan sert à structurer et à affiner votre stratégie pour convaincre de potentiels partenaires et investisseurs. Il prend la forme d'un document très complet qui décrit tous les aspects de votre future entreprise (le projet, l'équipe, l'état du marché, les objectifs, le prévisionnel financier détaillé).

<u>Découvrez notre article dédié au business plan.</u>

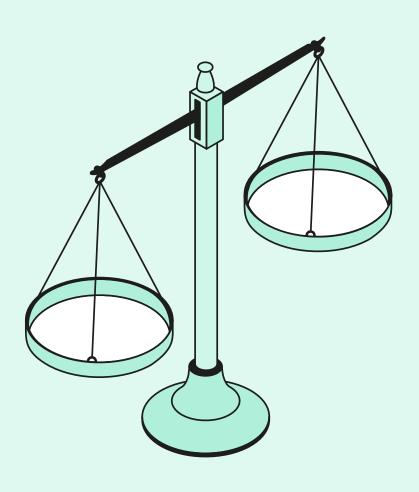
#### Identifier les aides et les possibilités de financement



Les solutions de financement les plus courantes sont l'apport personnel et le recours à un prêt bancaire. Mais en réalité, il existe bien d'autres dispositifs, encore méconnus, qui vous permettront de financer votre entreprise.

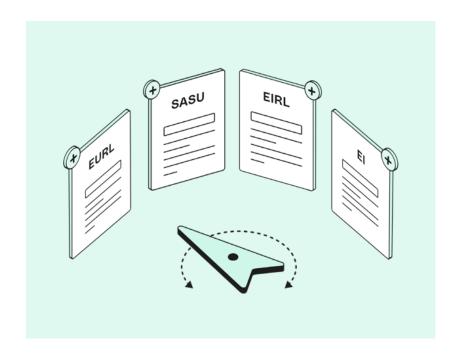
Pour en savoir plus, consultez notre article consacré aux aides et financements pour les créateurs d'entreprise.

# Quel statut juridique choisir pour mon projet?





Vous pouvez toujours changer de statut juridique au cours de votre activité si vous remarquez que vos besoins évoluent.



Notez que les formalités seront différentes selon que vous souhaitiez créer une entreprise individuelle ou une société. Vous devez donc choisir votre statut juridique avant de vous lancer dans vos démarches.

Le choix du statut juridique n'est pas à prendre à la légère. En effet, c'est lui qui **fixe le cadre de votre activité**, à savoir :

- ovotre régime fiscal;
- votre couverture sociale;
- votre responsabilité;
- la nécessité de déposer un capital social;
- la possibilité de vous associer.

### Vous souhaitez entreprendre seul(e)?

Dans ce cas, voici les principaux statuts juridiques qui s'offrent à vous\* :

	Imposition	Montant des cotisations sociales	Dépôt de capital	Responsabilité
La micro-entreprise ou l'entreprise individuelle sous le régime de la micro-entreprise	Impôt sur le revenu	12,8 % du chiffre d'affaires pour les activités commerciales et d'hébergement et 22 % du chiffre d'affaires pour les autres activités	Pas de capital social	Limitée au patrimoine affecté à l'activité professionnelle
L'entreprise individuelle	Impôt sur le revenu	44 % du revenu imposable	Pas de capital social	Limitée au patrimoine affecté à l'activité professionnelle
LA SASU	Impôt sur le revenu*	82 % de la rémunération nette du dirigeant**	Minimum 1 €	Limitée aux apports dans le capital
L'EURL	Impôt sur le revenu*	45 % de la rémunération nette du dirigeant en moyenne	Minimum 1 €	Limitée aux apports dans le capital

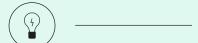
#### Vous souhaitez vous associer?

lci, il faudra opter pour la création d'une société. Voici les deux statuts les plus communs :

	Imposition	Montant des cotisations sociales	Dépôt de capital	Responsabilité
SARL	Impôt sur le revenu*	45 % de la rémunération nette du dirigeant en moyenne	Minimum 1 €	Limitée aux apports dans le capital
SAS	Impôt sur le revenu*	82 % de la rémunération nette du dirigeant**	Minimum 1 €	Limitée aux apports dans le capital

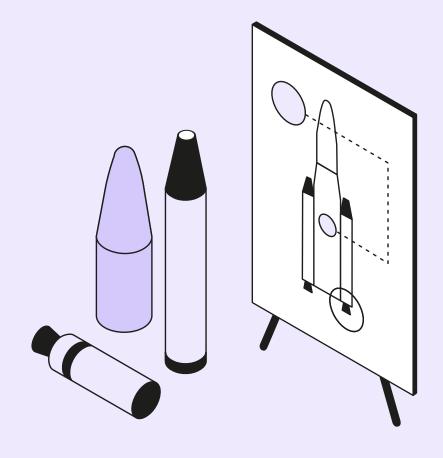
<sup>\*</sup>Des cas particuliers existent, référez-vous à un professionnel (avocat, expert-comptable...) pour obtenir un conseil personnalisé.

\*\*Ce montant s'applique au président associé affilié au régime général de la Sécurité sociale en qualité d'assimilé salarié.



La SAS vous donne une grande liberté dans vos statuts concernant le fonctionnement de votre société, les rapports entre associés ou les pouvoirs des dirigeants. Au contraire, la SARL est une structure plus rigide, mais qui peut être adaptée pour une petite structure familiale.

# Créer sa société en 5 étapes. Pas plus.



## Les 5 étapes administratives pour créer sa société

## Étape 1 - Rédigez vos statuts

La première étape consiste à rédiger les statuts de la société. Ce document est très important, car il fixe les règles de fonctionnement et l'organisation de votre entreprise.

Sachez que **certaines mentions obligatoires** doivent figurer dans vos statuts, à savoir :

- l'identité des associés (ou de l'associé-unique);
- la forme juridique de la société;
- son objet social (c'est-à-dire l'activité exercée);
- sa dénomination sociale;
- son siège social;
- le montant du **capital social**;
- la **durée** de la société.



Les étapes que nous allons détailler concernent uniquement la création d'une société, comme une EURL, une SASU, une SARL ou une SAS par exemple.



Vous souhaitez créer une entreprise individuelle ou une microentreprise ? Rendez-vous à la page 20 pour connaître les démarches à réaliser.



Pour vous faire gagner encore plus de temps, Qonto s'est associé à Legalstart, leader des plateformes de services juridiques et administratifs. Grâce au Pack Création Qonto x LegalStart,

il vous suffit de répondre à quelques questions simples sur votre projet en cliquant ici pour obtenir vos statuts personnalisés en moins de 10 minutes. Vous êtes ainsi assuré d'être en conformité avec la législation en vigueur.



Vous pouvez tout à fait commencer votre activité après avoir signé vos statuts et avant de recevoir votre extrait Kbis définitif. Il vous suffira de préciser la mention « en cours d'immatriculation » sur vos factures.

La rédaction des statuts est un exercice délicat. Il demande une certaine rigueur et une bonne connaissance du droit des sociétés. Chaque clause doit donc être rédigée avec soin, car elle aura un impact sur votre entreprise. C'est pourquoi beaucoup d'entrepreneur(e)s font appel à un expert-comptable ou un avocat.

Pour simplifier vos démarches, nous vous proposons des modèles de statuts gratuits, rédigés et validés par nos avocats. Ces modèles sont prêts à l'emploi et 100 % personnalisables. Pour les télécharger, il suffit de cliquer sur le lien correspondant à votre statut juridique.



<u>Téléchargez notre</u> <u>modèle EURL</u> <u>Téléchargez notre</u> <u>modèle SARL</u>

<u>Téléchargez notre</u> modèle SASU <u>Téléchargez notre</u> modèle SAS



Sachez que l'adresse du siège social est une information publique et facilement accessible sur Internet. C'est un élément à avoir en tête si vous souhaitez domicilier votre société à votre adresse personnelle.



Pour faciliter
vos démarches, Qonto
s'est associé à SeDomicilier,
leader de la domiciliation
d'entreprise en France.
Grâce à notre offre
partenaire, tous les clients
Qonto bénéficient d'une
réduction de 20 % pendant
12 mois sur leur abonnement.

## Étape 2 - Domiciliez votre société

Votre société doit **obligatoirement** être domiciliée. La domiciliation, c'est **l'adresse administrative** de votre entreprise. On parle aussi de **siège social**. C'est à cette adresse que tous les courriers et documents relatifs à votre activité seront envoyés, notamment par l'administration.

Vous pouvez choisir de domicilier votre entreprise :

- au domicile personnel du gérant;
- via une société de domiciliation;
- dans un local commercial.

La domiciliation via une **société de domiciliation** est une solution très appréciée, notamment par les entrepreneur(e)s qui ne disposent pas d'un local commercial. Ici, la société va proposer une adresse administrative à l'entreprise.

L'entreprise aura souvent le choix entre différentes adresses, à Paris ou partout en France.

Généralement, le courrier reçu sera numérisé et envoyé par e-mail au dirigeant afin que celui-ci n'ait pas besoin de se déplacer. Ces sociétés proposent d'autres services annexes très utiles: ré-expédition du courrier, mise à disposition de salles de réunion ou d'espace de coworking, etc.



Si la banque remarque des transactions professionnelles, elle peut décider de le clôturer et de vous obliger à souscrire à une offre professionnelle.



Depuis quelques années, de plus en plus d'entrepreneur(e)s se dirigent vers des solutions en ligne qui simplifient leur quotidien bancaire. Par exemple, chez Qonto, nous proposons:

- un compte courant pro 100 % en ligne;
- une Mastercard business incluse et tous les moyens de paiement adaptés à vos besoins:
- une solution de facturation intégrée;
- des outils pensés pour simplifier la préparation de votre comptabilité;
- un service client disponible
   7j/7 par téléphone, e-mail ou chat.

Et tout ça, sans engagement et sans frais cachés.

## Focus - Quand et comment ouvrir un compte professionnel ?

Pour créer une société, vous devez déposer votre capital social sur un compte dédié, que l'on appelle le **compte de dépôt**. Celui-ci servira ensuite de compte courant professionnel pour votre entreprise.

Dans les autres cas, sachez que l'ouverture d'un compte dédié à votre activité est obligatoire dès lors que votre chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € pendant deux années consécutives. Cela dit, il est fortement conseillé de ne pas attendre d'avoir dépassé ces seuils et de le faire dès la création de votre entreprise.

En effet, vos flux personnels seront alors séparés de vos flux professionnels : il sera beaucoup plus simple de gérer votre activité et de faire votre comptabilité. De plus, vos créanciers professionnels ne pourront pas saisir les fonds de votre compte personnel en cas de défaillance de paiement.

## Pourquoi choisir un compte pro?

La loi vous impose simplement de créer un compte dédié à votre activité. Dès lors, vous pouvez très bien décider d'opter pour un deuxième compte courant. Mais dans les faits, il est rare de trouver un établissement bancaire qui accepte l'ouverture d'un compte courant dédié à l'exercice d'une activité professionnelle.

Pour éviter ces désagréments, mieux vaut choisir un compte pro, plus adapté aux besoins des entreprises.



Avec Qonto, vous pouvez déposer votre capital en un seul virement. Et avec le virement SEPA instantané, vous recevez votre certificat de dépôt en version numérique très rapidement.

## Étape 3 - Déposez votre capital social

Le capital social, c'est la valeur d'origine de votre société. Il regroupe les apports des associés (ou de l'associé unique) qui peuvent être de trois natures différentes :

- les apports en numéraire (les sommes d'argent);
- les **apports en nature** (un bien matériel comme un véhicule, une machine ou immatériel comme un brevet);
- les **apports en industrie** (un savoir-faire, une compétence).

En contrepartie de ces apports, les associés bénéficient de parts sociales ou des actions dans la société. Seuls les apports en numéraire doivent faire l'objet d'un dépôt de capital.

Ce dépôt peut se faire auprès de plusieurs acteurs :

- un établissement de paiement comme Qonto;
- une banque;
- un notaire.

Les fonds vont alors être déposés sur un compte bloqué, dédié à la société. Ils seront débloqués dès la présentation d'un justificatif d'immatriculation (chez Qonto, nous acceptions la synthèse INPI définitive, l'extrait INPI ou l'extrait Kbis définitif), et pourront ensuite servir à financer les premiers investissements de l'entreprise.



Retrouvez la liste complète de tous les journaux d'annonces légales par département en cliquant <u>ici</u>.

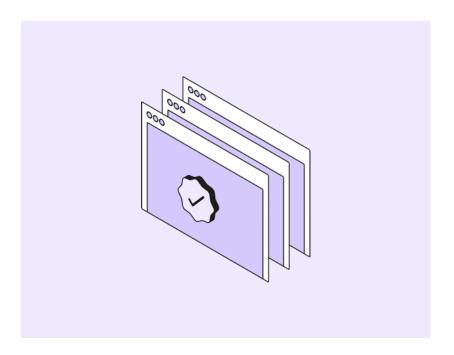
## Étape 4 - Publiez un avis de création dans un JAL

Avant d'immatriculer votre société, vous devez impérativement publier un avis de constitution au sein d'un journal d'annonces légales (JAL). Cette formalité vise à informer les tiers de la création de votre entreprise.

Pour cela, vous devez vous rapprocher d'un journal habilité à publier des annonces légales. Celui-ci doit être situé dans le même département que votre siège social.

Cette annonce doit comporter des **mentions obligatoires**, à savoir :

- la dénomination sociale et la forme juridique de la société;
- l'adresse du siège social;
- le montant du capital social;
- la durée pour laquelle la société a été créée;
- l'identité et les coordonnées des associés solidaires des dettes de la société;
- l'identité et coordonnées des associés (ou des tiers) qui ont le statut de **représentant légal et de dirigeant.**Et, le cas échéant, des associés qui ont le statut d'administrateur, de président du conseil d'administration, de directeur général, de membre du directoire, de membre du conseil de surveillance ou commissaire aux comptes;
- la date de la signature des statuts.



La publication de l'annonce est **payante** : Le tarif varie en fonction de votre statut juridique.

EURL	SARL	SASU	SAS
(Hors Mayotte	(Hors Mayotte	(Hors Mayotte	(Hors Mayotte
et la Réunion)	et la Réunion)	et la Réunion)	et la Réunion)
121 €	144 €	138 €	193 €

Avant de publier votre annonce, mieux vaut être sûr(e) de son contenu. Veillez, par exemple, à bien signer vos statuts avant d'effectuer cette démarche. Toute modification ou republication entrainera des frais supplémentaires.

Vous n'avez plus besoin de choisir le formulaire correspondant à votre forme juridique (EURL, SARL, SASU, SAS...) Désormais, un seul formulaire vous sera proposé sur la plateforme du Guichet unique, avec différentes questions sur le profil de votre future entreprise.

## Étape 5 - Envoyez le dossier d'immatriculation

Il ne reste plus qu'une seule étape à accomplir pour lancer votre activité. Cette dernière formalité, c'est la création et l'envoi de votre dossier d'immatriculation auprès du Guichet unique. Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire cerfa de création de société. En plus du formulaire, votre dossier d'immatriculation doit également regrouper les pièces suivantes :

•	une copie des <b>statuts de la société</b> ;
	l'attestation de dépôt de capital;
	l'attestation de domiciliation de votre société;
•	l' <b>attestation de parution</b> dans le journal d'annonces légales;
	une <b>déclaration sur l'honneur de non- condamnation du dirigeant</b> ;

une copie de la pièce d'identité recto et verso du dirigeant.

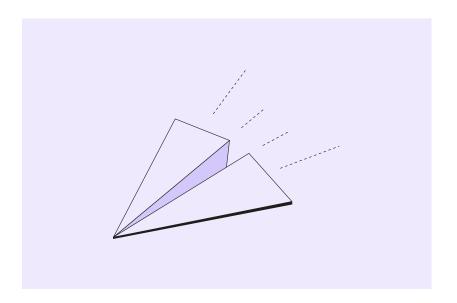


À partir du 1er janvier 2023, il ne sera plus possible d'utiliser Infogreffe ou le site guichet-entreprises.fr pour réaliser vos démarches de création d'entreprise.

Le dépôt de votre dossier devra obligatoirement se faire en ligne via le Guichet unique, accessible à partir du <u>portail INPI e-procédures</u>.

Le Guichet unique se chargera ensuite de transmettre votre demande au greffe compétent et aux administrations concernées (INSEE, service des impôts des entreprises, Sécurité sociale des indépendants, etc.)

Il ne sera plus possible de déposer votre dossier de création d'entreprise auprès du guichet physique de votre CFE. Toutes les demandes doivent être faites en ligne.



## Et après?

Félicitations, vous avez réalisé toutes les démarches administratives de création d'entreprise. Vous pouvez dès à présent récupérer un justificatif d'immatriculation (synthèse INPI définitive) sur le Guichet unique. Et vous recevrez par courrier votre extrait Kbis définitif sous peu (pour les activités commerciales) ou votre extrait D1 (pour les activités artisanales).

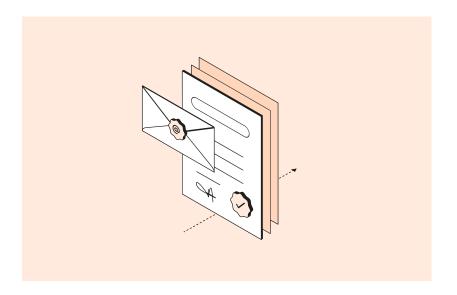
Pour débloquer les fonds de votre capital social chez Qonto, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : document de synthèse INPI définitif, extrait INPI ou extrait Kbis définitif.

## Créer sa microentreprise ou son entreprise individuelle : des démarches simplifiées





Nous vous
conseillons d'utiliser les
modèles de déclaration
de non-condamnation et
d'attestation de notification
au conjoint marié ou pacsé
mis en ligne par le Service
public et par Infogreffe
afin d'éviter toute erreur.



Vous souhaitez créer une entreprise individuelle ou une micro-entreprise ? Bonne nouvelle : les démarches sont vraiment simplifiées.

Il suffit de déposer votre demande en ligne auprès du <u>Guichet unique</u>. Cette demande doit être accompagnée de plusieurs pièces, à savoir :

- le formulaire cerfa de déclaration d'activité;
- une copie signée de votre pièce d'identité recto et verso avec la mention manuscrite suivante :
   « Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative d'identité. Fait le ... à .... ».

Si vous réalisez une activité commerciale ou artisanale, il vous sera en plus demandé de fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (une quittance de loyer ou une facture, par exemple);
- une déclaration sur l'honneur de non-condamnation;
- une attestation de notification au conjoint marié ou pacsé.

## La check-list indispensable du créateur d'entreprise



une déclaration sur l'honneur de non-

une copie de la pièce d'identité recto et verso

condamnation du dirigeant;

du dirigeant.

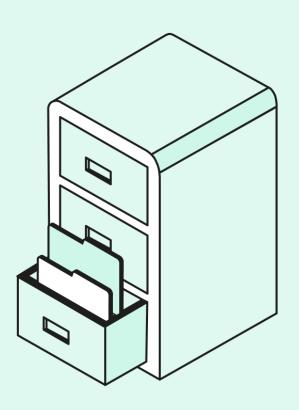
-list

Ét	tape 1 : je rédige les statuts de ma société
	J'ai pris soin d'inclure toutes les mentions obligatoires
	J'ai utilisé un modèle de statut validé par un avocat et/ou j'ai fait relire mon projet de statuts à un professionnel
	Tous les associés ont bien signé les statuts de la société
Éta	pe 2 : je domicilie ma société
	J'ai choisi où j'allais établir la domiciliation de ma société
	En cas de recours à une société externe spécialisée, j'ai bien signé un contrat de domiciliation
	Je dispose bien d'une preuve de domiciliation
Éta	pe 3 : je dépose mon capital social
	Chaque associé a bien déterminé l'apport qu'il allait fournir au capital social
	J'ai procédé au dépôt du capital auprès d'un prestataire autorisé
	J'ai bien reçu mon attestation de dépôt
Éta	pe 4 : je publie une annonce de constitution dans un journal d'annonces légale
	J'ai sélectionné un journal d'annonces légales dans le département du siège social de ma société
	J'ai rempli le formulaire envoyé par le journal et j'ai réglé les frais de publicati
	J'ai récupéré mon attestation de publication
Éta	pe 5 : j'envoie le dossier d'immatriculation
	J'ai créé mon compte INPI connect et je me suis connecté sur le Guichet unique
	J'ai débuté ma formalité de création d'entreprise.
	J'ai complété ma formalité en déposant l'ensemble des pièces justificatives obligatoires :

l'attestation de dépôt de capital;

l'attestation de domiciliation de votre société;

## Glossaire



Partie 06 Glossaire p. 25



### Capital social:

Somme totale des apports effectués par les associés (ou les actionnaires) à l'entreprise. En échange, les apports en numéraire (argent) ou en nature (les biens) vont leur donner droit à des titres de participation dans la société. Les apports en nature doivent être évalués par un commissaire aux apports pour pouvoir intégrer le capital social.

## D

## Dépôt de capital social :

Formalité consistant à déposer les apports d'argent (ou apports en numéraire) au capital social sur un compte bloqué auprès d'un dépositaire agréé (banques ou établissement de paiement, notaire...).

### Document de synthèse INPI définitif :

Document résumant les informations juridique de l'entreprise, délivré gratuitement sur le Guichet unique à l'issue de la création de votre entreprise.

## Ε

## EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité Limitée) :

SARL composée d'un seul associé.

#### Extrait Kbis définitif:

Document matérialisant l'existence juridique de l'entreprise, envoyé par courrier suite à l'immatriculation sur le Guichet unique.

#### **Extrait INPI:**

Document résumant les informations juridique de l'entreprise, accessible gratuitement pour toutes les entreprises depuis la plateforme <u>pappers.fr</u>, le site <u>data.inpi</u> ou <u>l'annuaire des entreprises</u>.



#### Guichet unique:

Nouvelle plateforme, gérée par l'INPI, qui centralise et assure le suivi des formalités administratives de création, de modification ou de radiation de toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2023. Partie 06 Glossaire p. 26

J

R

#### Infogreffe:

Ancienne plateforme qui assurait le suivi des formalités liées aux entreprises commerciales (comme l'immatriculation ou le dépôt d'actes par exemple). Elle n'est plus active depuis le 1er janvier 2023.

### Journal d'annonces légales (JAL) :

Journal habilité à publier les annonces légales des entreprises. Une annonce légale est une annonce indiquant certaines informations juridiques d'une société.

### Régime fiscal:

Mode d'imposition à laquelle les bénéfices de l'entreprise sont soumis. Il s'agit soit de l'impôt sur le revenu (IR) ou de l'impôt sur les sociétés (IS).

#### Responsabilité des associés :

Mécanisme selon lequel les associés d'une société doivent répondre de toutes les dettes sociales envers les tiers. Autrement dit, les créanciers pourront se retourner contre les associés en cas de défaut de paiement.

- → Responsabilité limitée : la responsabilité de l'associé se limite au montant de son apport dans le capital social.
- → Responsabilité illimitée : la responsabilité de l'associé s'étend à l'ensemble de ses biens personnels (en dehors de sa résidence principale).

## S

#### SARL (Société à responsabilité limitée) :

Forme de société commerciale composée d'au moins deux associés.

#### SAS (Société par actions) :

Forme de société commerciale composée d'au moins deux associés. La SAS se différencie de la SARL par une plus grande souplesse de fonctionnement.

Partie 06 Glossaire p. 27

## SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle) :

SAS constituée d'un seul associé.

#### Statuts de la société:

Acte constitutif de la société. Il détermine ses règles de fonctionnement ainsi que les rapports entre ses associés.

### Statut juridique:

Cadre légal dans lequel évolue l'entreprise. Il définit notamment le régime fiscal et social, la responsabilité des associés, et la possibilité de s'associer, ou non.

## Créez votre entreprise en accéléré, grâce à Qonto.

Déposez votre capital social en ligne, via un simple virement et obtenez votre certificat de dépôt très rapidement.



**Découvrir Qonto** 

7j/7 et 24h/24.